



## Recrutement gendarme adjoint volontaire, litige avec la police

Par **Tiana69**, le **26/03/2013** à **15:50**

### **bonjour**

J'ai deux questions qui me tracasse.

En effet il y à deux mois mon amie et moi allions faire les magasins, en sortant nous nous sommes fait arrêtées par des policiers en civils, ils nous on amené au commissariat prit les empruntes et nos photos, j'ai appris à mes dépend qu'elle avait volé pour 100 euros.

La police m'a conseiller de prendre la moitié des objets volés et de dire que c'était moi qui avait volé cette partis, sinon mon amie aurait eue 24heures de gade à vue, ils m'ont bien dit et répété que ça n'aurait de conséquence que si on recommençais, qu'il n'y aurait aucune conséquence, j'ai donc signé le papier et je suis partis.

Sauf que j'ai remplis mon dossier pour me faire recruter en tant que gendarme adjoint volontaire et à mon entretien la gendarme ma dit que j'apparais dans leur fichier et que je serai refuser d'office.

Ma première question est: puis-je tout de même être accepté malgré ma "mise en garde" de la police?

Et la seconde: mon amie accepte d'aller avec moi au commissariat avouer ses actes et nier ma culpabilité, est-ce qu'il vont me supprimer de leur fichier?

Merci infiniment de répondre à mes questions je ne veux pas perdre ma future carrière.

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **17:46**

bonjour

il conviendrait effectivement que votre amie déclare les faits tel qu'ils se sont produits et que vous aussi vous rectifier vos déclarations. Quelle idée..!!!

En tout état de cause il vous sera difficile d'être admise au sein de la gendarmerie pour l'instant puisque vous apparaissez dans leur fichier.

Il vous faudra expliquer la situation au chargé de recrutement.

Cependant votre acte de signer des aveux qui n'ont pas lieu d'être peut être perçu défavorablement à votre recrutement

enfin qui ne tente rien n'a rien

Restant à votre disposition